



## Création eirl pour cumuler des activités

Par **Luwa**, le **11/04/2013** à **12:11**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée en cdi à temps plein comme serveuse et je suis également photographe en auto entreprise.

J aimerais cependant rajouter d autres activités qui n ont rien a voir entre elle, a savoir de la vente de prêt à porter sur internet, et proposer des services d extra en restauration, tout en gardant mes activités actuelles.

Est il possible de le faire en ouvrant une eirl, est ce que la comptabilité se fait comme une auto entreprise, et en ce qui concerne les impôts comment ça se passe?

D avance merci

Par **trichat**, le **11/04/2013** à **13:18**

Bonjour,

Vous pouvez avoir plusieurs activités en conservant votre statut d'auto-entrepreneur, tant que vous ne dépassez pas les seuils de chiffre d'affaires; mais attention, vous avez des activités de prestataire de services (extra restauration, photographe) et des activités commerciales (vente de prêt à porter sur site internet). Dans ce cas, il y a un calcul spécifique pour déterminer s'il y a ou non dépassement des seuils.

Quant au statut d'EIRL, il est compatible avec celui d'auto-entrepreneur. Vous devrez définir avec précision la fraction de votre patrimoine affecté à vos activités non salariées. Cela protégera votre patrimoine privé.

Vous pouvez trouver de nombreuses informations concernant ces situations sur le site "APCE = agence pour la création d'entreprises".

Cordialement.

Par **Luwa**, le **11/04/2013** à **17:16**

Merci pour votre reponse.

Pouvez vous m indiquez si je dois tenir compte de la tva dans le cas de l eirl?

Par **trichat**, le **11/04/2013** à **17:24**

Tant que vous ne dépassez pas les seuils prévus par le statut d'auto-entrepreneur, vous restez en franchise de base TVA et n'avez pas à la facturer; vous devez simplement apposer - à l'aide d'un tampon, par exemple- la formule prévue sur vos factures: "TVA non applicable - article 293 B du CGI". Bien évidemment, vous ne pouvez pas déduire la TVA qui grève vos achats de biens et services utilisés dans le cadre de vos activités.

Ci-dessous, toutes les explications données par le site officiel "impôts.gouv":

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=2&typePage=cpr02&docOid=documentstandard>

(adresse à recopier dans votre navigateur).

Cordialement.